Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503451-20251211-2025_12_059-DE

TREVERIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Mesdames et Messieurs Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Eric REGEARD, Luc BENARD, Pauline ARMYNOT, Amélie PLAULT, Lydie QUENET, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Julie BARBEILLON-DEME, Roger DELEGLISE et Jonathan BARBIER.
Absents : Sophie RICHARD et Yannick LETELLIER
A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Olivier IBARRA
Conseillers en exercice : 14 – Présents : 12 – Votants : 12

DELIBERATION n° 2025-12-059

PROJET DE CESSION DU BATIMENT MODULAIRE : DESAFFECTATION/DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
Rapporteur : Olivier IBARRA

L'ancienne salle de classe maternelle réaffectée en locaux abritant les services périscolaires est un bâtiment modulaire de marque OBM de 130m² acquis par la commune en 1996. Des travaux d'isolation ont été réalisés en 2018. Malgré cela, le mauvais état général de ce bâtiment génère des travaux d'entretiens réguliers à charge pour la commune et ne permet plus d'accueillir les enfants sereinement.
Le projet d'extension du groupe scolaire dont les travaux sont envisagés début 2026 permettra de répondre à terme aux besoins des services périscolaires.
Afin d'autoriser une réutilisation éventuelle, il est proposé au conseil municipal de le céder. A défaut, celui-ci sera amené à être détruit au démarrage des travaux.

Procédure de désaffectation/déclassement du domaine public pour intégration dans le domaine privé :
Font partie du domaine public les biens d'une personne publique qui sont affectés à un service public et faisant l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution de cette mission.
En premier lieu, il ressort que ce bien fait partie du domaine public de la commune ce qui nécessite de le faire intégrer préalablement dans le domaine privé

La procédure de sortie des biens du domaine public :
Deux conditions cumulatives :

1. La désaffectation (cf. état de ce bien)
2. Le déclassement : une délibération du conseil municipal est nécessaire afin de constater la désaffectation du bien et de prononcer son déclassement, c'est-à-dire la sortie du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la désaffectation/déclassement de la classe mobile et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

Le secrétaire de séance,
M. Olivier IBARRA

MAIRIE DE TRÉVÉRIEN (35190 Ille-et-Vilaine)